



# COMMUNE D'AUBONNE

## Municipalité

1170 Aubonne, le 3 avril 2018

### PREAVIS MUNICIPAL N° 5/18

### RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2017

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion accompagnant les comptes communaux 2017, exercice se présentant, comme prévu au budget, par un excédent de charges de quelque Fr. 630'000.--.

La marge d'autofinancement qui rappelons-le, est la mesure clé de notre résultat communal, passe de Fr. 852'850.-- au budget à Fr. 963'914.-- aux comptes 2017.

Compte de fonctionnement	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Comptes 2015
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	32'568'348	28'223'800	28'732'237	34'805'123
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	31'604'433	27'370'950	28'088'915	29'182'979
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>963'914</b>	<b>852'850</b>	<b>643'323</b>	<b>5'622'144</b>

Ce qu'il convient de mettre en évidence c'est la proximité du résultat par rapport au budget + Fr. 100'000.— env. aux recettes et - Fr. 200'000.— env. aux charges. Cela traduit une excellente préparation de ce dernier avec une bonne maîtrise des charges si l'on excepte la facture sociale toujours plus lourde.

## 2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2017, la Municipalité a déposé 10 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

N°	Désignation	Décisions	Crédits votés
1/17	Révision du PQ Le Chêne - Demande crédit d'études	Accepté	110'000.--
2/17	Rapport accompagnant les comptes 2016	Accepté	-----
3/17	Règlement eau	Accepté	-----
4/17	Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et son règlement (RPGA)	En cours	-----
5/17	Crédit d'étude pour la construction de la caserne du feu du SDIS Etraz Région	Accepté	63'500.--
6/17	Rénovation de la façade de la tour du Château	Accepté	266'835.--
7/17	Rénovation des vestiaires et du Sous-sol du CCSC	Retiré	-----
8/17	Rénovation et réaménagement des halles	Accepté	292'345.--
9/17	Rapport accompagnant le budget 2018	Accepté	-----
10/17	Fusion des Communes d'Aubonne et de Montherod - Préavis d'intention	Accepté	-----

**2.1 Administration générale, personnel communal, services industriels, services techniques, égouts, épuration, STEP, service des eaux, service du gaz, bâtiments communaux hors scolaire**  
**Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, syndic**

Comme évoqué dans le préambule la marge d'autofinancement de quelque Fr. 960'000.-- est certes supérieure à celle de 2016 (Fr. 640'000.--) mais elle reste modeste par rapport aux investissements qui nous guettent. Cette marge n'est que peu influencée par l'augmentation des recettes (+ 3,5 mios) parce que nos participations à la facture sociale, la péréquation et la réforme policière augmentent parallèlement (+ 4 mios)

### 2.11 Administration générale

L'année 2017 a été, sur le plan des activités tant communales que régionales, très remplie.

Il convient en particulier de rappeler l'entretien régulier de notre parc immobilier avec parfois des dépenses plus importantes que budgétées, la poursuite des démarches du projet de révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement ainsi que celles liées aux plans partiels d'affectation de Chetry et du Chêne ainsi que le lancement du projet de fusion avec Montherod.

Comme vous le verrez également, la Municipalité s'est efforcée d'entretenir convenablement nos réseaux tant routiers que techniques.

Sur le plan de la sécurité sociale, la charge s'est accrue de 3,2 mio de francs alors que celle de la péréquation augmente de 0,8 mio de francs.

### **2.12 ARCAM**

L'association poursuit le développement de ses activités en terme de promotion économique, transports publics et soutiens aux projets régionaux tels que l'abattoir régional, la maison des vins de la Côte et le pôle "bois" avec RégionNyon. Il faut également signaler le lancement du géoportail régional.

### **2.13 Personnel communal et RH**

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2017 se présentent comme suit :

**Départs** :  
Mme Rocchina Spirito, retraite  
Mme Tatjana Manganiello, assistante administrative au ST  
M. Bernard Ayer, retraite  
M. Vincent Martin, employé polyvalent services extérieurs  
M. Julien Glayre, apprenti agent d'exploitation

**Nouveaux arrivés** :  
Mme Frédérique Fontannaz, secrétaire au CH  
Mme Sophie Juriens, employée polyvalente services extérieurs  
Mme Sandra De Carlo Thaqi, marguillière  
Mme Alexandra Gaillard, centre des jeunes  
M. Renato Corazza, concierge Château  
M. Christophe Rojard, responsable technique au SDIS Etraz Région

**Jubilaires** :  
**10 ans** :  
M. Patrick Ouellet, animateur  
M. Eric Bühler, employé au service de la voirie  
**15 ans** :  
M. Alfredo Sousa Vieira, concierge  
**25 ans** :  
Mme Béatrix Gasser, boursière adjointe

	Comptes 2015				Comptes 2016				Comptes 2017			
	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires	Emplois Plein temps	Emplois Partiel	Total EPT	Auxiliaires
Administration	8	1	8.60	2	8	0	8.00	2	7	1.00	7.70	3
Bibliothèques	0	2	0.60	2	0	2	0.60	2	0	2.00	0.60	2
Sécurité publique	2	1	2.70	0	2	1	2.70	0	2	1.00	2.70	0
Travaux, SI, STEP	7	0	7.00	0	7	0	7.00	0	5	0.00	5.00	1
Poste vacant									1.00	0.50		
Services extérieurs	9	2	10.00	4	9	2	10.00	4	9	2.00	10.00	1
Concierges	6	4	7.70	4	7	5	9.40	2	6	6.00	8.90	1
Cours de français CoCHE	0	0	0.0	1	0	0	0.00	2	0	0.00	0.00	2
Animateurs jeunesse	0	3	1.90	1	0	4	2.70	0	0	4.00	2.70	0
Cultes	0	0	0.00	2	0	0	0.00	2	0	0.00	0.00	2
SDIS Etraz Région	0	1	0.80	0	0	1	0.80	0	1	1.00	1.80	0
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>39.30</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>41.20</b>	<b>14</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>39.40</b>	<b>12</b>
Postes vacants										1	0.50	
Apprentis				3				5				4

A noter que le poste de la secrétaire et du collaborateur technique du SDIS (1,8 EPT) est refacturé intégralement à la structure régionale.

### **2.14 Bâtiments hors scolaire**

Comme expliqué en détail dans les comptes la gestion des bâtiments implique parfois des interventions plus lourdes que celles budgétées qu'il s'agisse d'immeubles anciens ou récents.

D'autre part, un certain nombre d'écritures sont liées à des imputations internes de personnel.

### **2.15 Services techniques**

Le service technique, sous la houlette de MM. Sylvain Rochat et Christian Gillieron, développe avec efficacité les appuis techniques et administratifs en relation avec les besoins de la Municipalité.

L'année 2018 verra le lancement de la procédure de renouvellement du poste de chef de service.

### 2.16 Réseau d'égout et épuration

La constitution de la base de données du SIT communal a été accélérée par la saisie des éléments accumulés ces dernières années par le service technique.

Au niveau de la STEP, les travaux se limitent à l'entretien nécessaire sans développement de ses activités puisqu'une nouvelle STEP régionale est envisagée

### 2.17 Service des eaux

Comme annoncé au Conseil communal une importante fuite sur la conduite de la poudrerie a nécessité son remplacement pour quelque Fr. 50'000.--.

### 2.18 Service du gaz

Les achats comme les ventes de gaz ont sensiblement augmenté.

### 2.19 Contrôle des habitants et statistiques

Avec une population de 3'263 habitants au 31 décembre 2017, l'effectif de notre commune a diminué de 20 âmes et se répartit comme suit :

#### Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Année	Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F
<b>2015</b>	<b>2'193</b>		<b>1'056</b>		<b>3'249</b>	
	1'080	1'113	550	454	1'537	1'544
<b>2016</b>	<b>2'223</b>		<b>1'060</b>		<b>3'283</b>	
	1'090	1'133	541	519	1'631	1'652
<b>2017</b>	<b>2'237</b>		<b>1'026</b>		<b>3'263</b>	
	1'100	1'137	531	495	1'631	1'632

**Répartition des permis pour étrangers**

	2015	2016	2017
Permis C	595	607	614
Permis B	435	422	394
Permis L (courte durée)	11	11	6
Permis N (requérant d'asile)	0	5	5
Permis F (admis provisoirement)	0	0	0
En cours	26	29	23
Divers et autres	20	22	12
Frontaliers	385	458	519

**2.2 Bâtiments scolaires, urbanisme et aménagement du territoire, police des constructions, piscine communale, conciergerie.**  
**Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

**2.21 Police des constructions**

Une séance hebdomadaire avec le Municipal et le service technique permet d'étudier toutes les demandes de constructions, de réfection et de travaux de faible importance. Les décisions sont prises le lendemain en Municipalité. Nous faisons l'effort de recevoir les architectes et les propriétaires dès le début de leur projet afin d'éviter des décisions tardives. Ce travail est apprécié et payant. Nous insistons pour que l'autorité soit avertie assez tôt, avant de commencer tous travaux.

Nous nous appliquons à organiser des séances de conciliations pour garder un dialogue et une entente entre opposants et propriétaires ou promoteurs.

La Commission Consultative d'Urbanisme s'est réunie dix fois cette année, elle étudie tous les travaux en Vieille Ville, (toitures, isolation, modernisation, couleurs de façades). Certains sujets hors de la ville, et même "hors zone à bâtir", sont aussi travaillés. Elle reçoit les architectes et les propriétaires pour mieux conduire ou cadrer les projets. Les préavis de la CCU permettent à l'Exécutif de prendre ses décisions.

Concernant les panneaux solaires, une démarche d'annonce est obligatoire. En Vieille Ville, où nous sommes très restrictifs, nous devons attendre le préavis de la Comsol, commission cantonale. Notre principe est la sauvegarde du patrimoine de la Vieille Ville, inscrit à l'Isos « protection A ».

33 enquêtes publiques ont été publiées durant l'exercice 2017 pour les objets suivants :

- 17 constructions diverses
- 16 transformations et agrandissements divers,

De plus, 15 autorisations de construire pour des projets de minime importance en application des art. 111 LATC et 72 d RLATC ont été délivrées (cabanon de jardin, aménagements extérieurs, etc) ainsi que 6 autorisations pour de nouvelles installations solaires thermiques et photovoltaïques. Nous rappelons que le droit ne conçoit qu'un seul type d'enquête, et qu'il n'existe pas d'enquête « administrative » : il y a donc soit enquête publique, soit dispense d'enquête en application de l'article 111 LATC.

## **2.22 Urbanisme**

Les subventions (Fr. 7'055.50.--) concernent les vélos électriques, très nombreux, les demandes d'isolation de bâtiments et de changements de fenêtres (montants de Fr. 800.-- à Fr. 11'000.--), la pose de panneaux solaires (entre Fr. 2'000.-- et Fr. 10'000.--).

Concernant les démarches du PGA, rappelons que le PDCn est admis par la Confédération. La période moratoire a ainsi pris fin. La révision de la LATC est en cours d'examen auprès du Grand Conseil.

## **2.23 Bâtiments**

### **2.23.1 Centre Culturel et Sportif du Chêne**

Les frais d'entretien sont soutenus, comme chaque année. Les montants les plus importants concernent en particulier

- Le chauffage (maintenance, contrats, dépannage, mise à jour de la régulation)
- La détection incendie (mise à jour, modernisation)
- La décoration (rideaux de la salle polyvalente)
- Les sanitaires (réglage, dépannage, réparation, changement)
- Les installations électriques (contrôle obligatoire)
- Différents travaux de carrelage.

Les travaux prévus au sous-sol (préavis 2018) soulageront nettement l'entretien de ce niveau de bâtiment. Quant au reste du bâtiment et au chauffage, nous ferons l'effort de maintenance pendant quelques années encore.

### **2.23.2 Collège du Chêne**

Son rôle est central depuis que la Direction scolaire et son secrétariat y siègent.

Les nombreux sujets de dépense concernent les contrats d'entretien (ascenseur, alarmes), le contrôle OIBT, les sanitaires, les liaisons informatiques, les changements ou réparations de stores, une porte de sortie de secours, qui remplace une porte non conforme, les luminaires LED, la protection incendie.

Les fournitures de matériel (comme dans les autres sites) viennent en majorité d'une grande enseigne de la région; cela nous permet d'avoir peu de stock et un choix énorme à disposition.

### 2.23.3 Collège du Cœur du Chêne

Ce bâtiment a deux ans et demi d'utilisation. Un inventaire de défauts a été dressé pendant la période de garantie, certains doivent être encore corrigés. Nous y travaillons. Les gros frais concernent les contrats d'entretien (ascenseurs, alarmes, climatisation...). Un complément de bancs et de dispositifs d'accrochages de dessin (classes des petits) était nécessaire.

### 2.23.4 Le Château

Le Château est un site bien respecté par les élèves et les utilisateurs. Il y a plusieurs domaines à prendre en compte : un bâtiment ancien et emblématique, sa toiture, la maison du concierge, le bâtiment des Granges...et quelques ruches didactiques.

L'entretien (3141) : Contrat de maintenance détection incendie, changement de luminaires, travaux sur la toiture et les ferblanteries, travaux dans l'appartement du concierge, mise en conformité des installations électriques, sécurisation du local des serveurs.

### 2.23.5 Bâtiment des petites écoles

Ce bâtiment, scolaire (cuisine) et parascolaire (PPLS), a un rôle essentiel. Nous soignons l'accueil et le confort de travail des personnes spécialisées et des enfants demandeurs de leurs prestations. Une occupation des combles et une mise à jour énergétique n'est pas encore à l'ordre du jour, mais reste en mémoire.

### 2.23.6 Piscine

Les changements de carrelage et matériel de bordure apparaissent chaque année, car ce sont ces éléments-là qui souffrent le plus. De l'eau s'infiltré dans les microfissures des joints et le gel fait le reste.

Les installations de douches ont posé des problèmes de régulation de température, leur concept sera à revoir lors d'une mise à jour de l'ensemble du site.

Une fuite, qui concernait cette fois-ci la pataugeoire, est apparue et a été réparée lors de la mise en service. Elle causait une importante perte d'eau chaude qui plus est. À titre préventif, un passage de caméra dans toutes les conduites autour des bassins serait nécessaire, mais les coudes à angles droits rendent la chose quasi impossible.

Les cours de natation et d'activités aquatiques sont donnés par trois écoles; une d'entre elles peut mettre à disposition des gardiens de bassin pour remplacer ou compléter l'équipe de M. Didier Degrace.

### 2.23.7 Salle de gymnastique de Pré Baulan

Comme dans tous les sites scolaires, les auto-laveuses sont des aides mécaniques indispensables au travail des concierges : efficacité, propreté et rapidité. Utilisées soigneusement, mais intensément, leur durée de vie est limitée par le manque de pièces de rechange (batterie, en particulier), impossibles à retrouver après une douzaine d'années. D'où un changement non prévu, comme cette année.



**2.3 Ecoles et cultes, ASSAGIE, commission Suisse/Etranger, centre d'animation des jeunes, bibliothèques communales, transports publics, domaines, terrains, forêts, pâturages, vignes.****Responsable : Mme Sandra Linder, municipale****2.31 Bibliothèques**

Outil de culture, nos bibliothèques sont toujours appréciées par nos lecteurs. En dehors des heures d'ouverture au public, nos bibliothécaires œuvrent à l'équipement et l'enregistrement de nouveaux ouvrages, la recherche de nouveautés littéraires, la gestion du stock, la partie administrative et comptable.

**2.31.1. Bibliothèque adultes**

Les chiffres concernant la bibliothèque des adultes sont stables.

**2.31.1. Bibliothèque jeunesse**

Quant à la bibliothèque jeunesse, elle constate une hausse des prêts de 3 % et 67 nouveaux lecteurs. Un temps est également consacré à l'accueil de classes de l'institution de Lavigny.

**2.32 ASSAGIE**

Les comptes 2017 bouclent avec une charge pour les communes de Fr. 8'822'891.31 ce qui représente une augmentation de Fr. 244'943.80 par rapport aux comptes 2016 (+2.8%) et une augmentation de Fr. 132'791.31.49 par rapport au budget 2017 (+1.5%). Cette augmentation s'explique essentiellement par des montants plus élevés pour les locations scolaires, suite à des écritures correctives. En effet suite à la mise à jour de l'inventaire de 2016, certaines formules liées aux coefficients de pondération avaient été mal reportées dans le nouveau tableau de location. Cette correction a peu d'incidence pour la commune d'Aubonne en raison du nombre élevé de locaux scolaires loués à l'Assagie.

**2.32.1 Cantines et accueil parascolaire**

Cette année encore, les cantines délivrent davantage de repas chauds, environ 900 supplémentaires, pour un total de 23'979 sur les 3 sites. C'est surtout à Aubonne que l'augmentation est constatée en raison de demande d'accueil supplémentaire au Ballon Bleu (élèves de 5-6eH) d'env. 9% d'une part, une plus grande volée des classes 9 à 11 Harmos fréquentant la cantine d'autre part. Cette dernière a vendu 23% de repas supplémentaires par rapport à 2016. Ceci sans compter la vente d'autres produits alimentaires.

L'accueil des élèves aux Centres des jeunes se poursuit dans la continuité. L'Assagie est toujours dans l'attente des nouveaux cadres de référence de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants) en vue de reprendre ses réflexions sur l'intégration des Centres de jeunes au sein de l'ASSAGIE.

**2.32.2 Bâtiments**

Concernant les bâtiments scolaires, deux salles complémentaires ont été louées depuis août 2017 à St-Oyens (salle pour la couture) et Essertines-sur-Rolle (salle de dégagement), afin d'éviter un transport inutile d'élèves.

Le Codir a également participé au développement du projet de réorganisation des sites scolaires de la région Gimel, conformément à la stratégie de planification. Ceci se concrétise par la construction d'un nouveau Collège à Gimel permettant de réunir l'ensemble des classes 5P à 8P, la création d'une salle de classe complémentaire à Essertines-sur-Rolle, permettant de créer un pôle de 4 classes 1P-4P. Lors de la mise en service de ces locaux en août 2018, les sites de Saubraz, St-Oyens et Gimel-Martinet seront fermés.

Le groupe de travail Mobilier a réalisé un inventaire dans l'ensemble des écoles de l'Assagie; les données doivent encore être consolidées et vérifiées. Il a pour objectif de quantifier et localiser, par bâtiment, les différents types de meubles. Ceci permettra une planification pour son renouvellement et une gestion du parc. Cette tâche a mobilisé des ressources importantes. Elle a contraint le groupe Mobilier à visiter l'ensemble des classes.

### 2.32.3 Transports

A la rentrée d'août 2017, quelques courses scolaires complémentaires pour les élèves 1P-4P ont dû être mises en place notamment pour les élèves 1P-4P de St-Livres enclassés à Etoy en raison d'équilibrage d'effectifs entre les sites scolaires. Ceci explique la légère hausse du coût des transports.

Suite à la rentrée scolaire, le Codir a dû intervenir à plusieurs reprises concernant les transports suite à des problèmes d'horaires, de comportements et pour mettre en place des arrêts complémentaires.

La fin de l'année 2017 a été marquée par une augmentation des problèmes de comportements des élèves, autant dans la tranche 5P-8P que 9S-11S. Plusieurs courriers d'avertissement avec la convocation des élèves et de leurs parents ont été envoyés. Il a également été remonté au Codir que certains chauffeurs ont de la peine à avoir un comportement adéquat avec les élèves, notamment lorsque ces derniers sont turbulents. Toutes ces situations sont systématiquement remontées à nos prestataires CarPostal et ARCC. Nos prestataires nous ont indiqué que tous les chauffeurs suivaient une formation complémentaire concernant l'attitude à adopter face aux voyageurs et en particulier pour le transport d'enfants.

### 2.32.4 Camps scolaires, culture et sports

Une collaboration fructueuse avec et entre les établissements permet d'utiliser les enveloppes allouées par l'ASSAGIE au rythme des projets des enseignants.

Néanmoins, nous constatons que le budget dévolu aux activités culturelles et sportives n'a cette année pas été entièrement utilisé. Nous encourageons par conséquent les directions d'établissement à bien communiquer avec leurs enseignants au sujet des montants prévus pour ces activités, en particulier des projets spécifiques au niveau des sites scolaires, voire des établissements.

## **2.33 Centre d'animation - Politique jeunesse**

Vivant sa dernière année complète au château, le centre des jeunes a vécu une année riche avec les jeunes, couronnée par un voyage au Népal avec certains d'entre eux. En collaboration avec la commission suisse étrangers (CoCHE) et les classes d'accueil, le centre des jeunes a à nouveau mis sur pied la soirée multiculturelle « d'ici et d'ailleurs » haute en couleurs et en saveurs. De manière générale, toutes les activités déployées que ce soit dans ou hors le cadre parascolaire, ont pour but d'assurer la mission de prévention dans un encadrement sécurisé et un perpétuel dialogue avec les jeunes.

## **2.34 Transports publics**

Le recours au service Mobility s'installe dans les habitudes, les services communaux y recourant également. La vente de cartes CFF remporte toujours un très vif succès.

Depuis cet automne, la commune de Bougy-Villars a rejoint le cercle des communes participant au bus pyjama. Ainsi le parcours a été modifié et compte une boucle supplémentaire pour permettre aux Bodzérans de rejoindre leur domicile. A cet effet, une nouvelle clé de répartition pour les communes est entrée en vigueur.

### **2.35 Commission suisse-étrangers (CoCHE).**

La connaissance de la langue permet sans aucun doute l'intégration dans un pays, une région. Ainsi, en raison d'une demande accrue, et pour la première fois depuis la mise sur pied des cours de français en 2010, la municipalité a le plaisir d'ouvrir un 3e cours depuis la rentrée de septembre. L'enthousiasme de notre enseignante Mme Inès Babic n'est pas étranger à ce succès. Du côté des familles migrantes, les cours marquent une pause depuis l'automne, car ces personnes ont désormais pu intégrer avec plaisir les cours dispensés par le canton pour ces populations.

### **2.36 Forêts**

2017 est une année charnière pour le groupement forestier de la Saubrette avec exceptionnellement et pour une année seulement 4 gardes: Intégration en janvier du triage du Signal (communes de Gimel, Allaman, Féchy et Bougy-Villars) et de son garde forestier François Martignier, fin de carrière pour les deux gardes André Vietti et Alain Monney après respectivement 37 et 32 années de service et départ du garde Freddy Golay tous trois à la fin de l'année. Du côté administratif, la modification de diverses tâches sont initiées afin de mieux correspondre aux besoins des communes, mais la mixité entre communes à bail et hors bail complexifie la gestion. Enfin, le groupement s'est doté d'un nouveau président en la personne de Frédéric Rohrbach, municipal à St-George lors de son assemblée générale de décembre.

## **2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile** **Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal**

### **2.41 Finances**

Le total des revenus « ordinaires » est en hausse notable par rapport au budget, passant de 28,2 millions à 32,5 millions. La source de cet écart ne se trouve pas dans un type d'impôt particulier, mais concerne tant les entreprises que les personnes physiques (revenu et fortune) ainsi que les impôts à la source. Un complément d'acompte 2016 de 1,1 million complète le tableau.

Mais comme mentionné en introduction, cet accroissement est presque intégralement compensé par les prélèvements cantonaux et la péréquation intercommunale. A ce sujet, tant cette dernière que la répartition de la facture sociale vont prochainement faire l'objet de nouvelles discussions entre le canton et les communes avec, à la clé, une (peut-être) nouvelle formule de répartition. A ce jour, impossible d'anticiper un quelconque effet sur les finances de notre commune.

Au final, notre marge d'autofinancement 2017 n'est que marginalement affectée et, même si elle a permis de couvrir les dépenses d'investissements de l'année, ce n'est que parce que ceux-ci ont été particulièrement bas. La marge d'autofinancement reste insuffisante à terme.

Pour le reste, les comptes montrent une bonne maîtrise des charges qui sont du ressort de l'administration communale.

### **2.42 Sécurité**

Malgré un écart notable entre le budget et les comptes concernant la participation aux charges cantonales de sécurité publique, tributaire de la valeur du point d'impôt ainsi que d'une indexation automatique de 1,5 % par an selon convention entre le conseil d'Etat et les associations de communes, les dépenses sont en ligne avec celles de l'exercice 2016 et ont pu être partiellement compensées par des revenus supérieurs notamment liés aux locations de places de parcs et macarons ainsi qu'une hausse du produit des amendes.

Quelques nouvelles places de parc payantes ont été créées au chemin de la Colline, sur un terrain propriété de la Commune, en remplacement de celles supprimées en haut de la Grande Rue.

La certification par le Canton de nos zones 30 km/h se poursuit, parfois avec quelques ajustements nécessaires.

#### **2.43 Défense incendie et protection civile**

Le SDIS Etraz Région a engagé un professionnel à temps plein. Celui-ci est techniquement sur la liste des salaires de la commune, et l'entier est refacturé au SDIS. Ceci explique l'entier de la variation de ce poste. Les comptes du SDIS sont par ailleurs très bien maîtrisés.

Le projet de nouvelle caserne a été soumis à trois bureaux d'architectes dans le cadre d'un concours.

En ce qui concerne la protection civile, il faut préciser que les comptes 2017 n'étaient pas encore à disposition lors de notre boucllement.

#### **2.44 Informatique**

A part une dépense de migration inattendue de notre serveur Exchange, entièrement compensée par des frais de maintenance réduits, il faut signaler l'enregistrement de l'amortissement de la GED, conformément au préavis, qui doit apparaître à la fois dans la colonne « revenus » et « charges » pour correspondre aux normes comptables.

#### **2.45 Energie et environnement**

Un programme de rationalisation des dépenses énergétiques pour nos bâtiments a démarré en partenariat avec « Ergo » et le bureau Rigot & Rieben. Cela demande une implication plus importante de nos concierges notamment pour effectuer les relevés des compteurs à une fréquence utile à l'analyse.

Dix bâtiments sont concernés et le premier objectif est d'adapter la régulation avec des mesures simples et qui ne nécessitent pas d'investissements particuliers. En fonction des constats, il sera alors possible d'évoquer des mesures plus sophistiquées afin de diminuer les besoins énergétiques de ces bâtiments.

Par ailleurs, la commune a souhaité participer à un programme, subventionné par le canton, pour la définition (et l'amélioration) des concepts d'éclairage public.

**2.5 Affaires sociales et ARASMAC, AJEMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sports, sociétés locales – Travaux (Voirie, Services Parcs et jardins, cimetière, ordures ménagères et déchets, cours d'eau, chemins communaux) – Sécurité sociale (Santé publique)**  
Responsable : M. Pascal Lincio, municipal

#### **2.51 AJEMA – accueil de jour des enfants Morges Aubonne**

Le réseau AJEMA assure l'équilibre financier de 25 structures d'accueil de jour (y compris l'Accueil familial de jour), en assurant la couverture de déficit de ces dernières, qui facturent leurs prestations aux parents et perçoivent directement les subventions fédérales de l'aide au démarrage (OFAS). Le réseau AJEMA redistribue les subventions de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour), la participation des entreprises aux structures, ainsi que les subventions des communes. Pour rappel, ces dernières participent au financement des structures en fonction de la consommation des heures d'accueil par les enfants de leur commune (pour 90 % du solde du déficit) et à raison de 10 % du solde du déficit par habitant. Le montant porté sous ch. 3522.03 de la section 710 des comptes communaux représente la charge en résultant pour notre commune en 2017.

En 2017, le réseau AJEMA a continué son expansion avec plus de 1'118 places d'accueil, dont 24 nouvelles places d'accueil collectif préscolaire et parascolaire.

Le personnel pédagogique est toujours subventionné par la FAJE. L'objectif du taux de participation des parents fixé par le Conseil intercommunal est de 45 %. Le taux de participation des parents à l'accueil familial de jour (AFJ) a été de 48 % en 2017 (49.50 % en 2016, 47.40 % en 2015).

### **2.52 Agences d'assurances sociales et RI**

Le financement des Agences d'assurances sociales (AAS) est basé essentiellement sur la participation des communes, en proportion de leur population au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel. Ce financement est complété par les indemnités versées par la Caisse cantonale AVS pour certaines tâches réalisées directement par les Agences d'assurance sociales pour le compte de cette dernière. A compter de janvier 2017, la gestion des prestations PC Familles, jusqu'alors assumée par la Caisse cantonale de compensation AVS, est assurée par un Centre Régional de décision (CRD), basé à Morges, et qui constitue l'un des 6 centres créés dans le canton de Vaud.

### **2.53 Tourisme**

Concernant l'avenir touristique d'Aubonne et de sa région, des contacts fructueux ont été pris en 2017 avec Morges-Région-Tourisme (M. Kahn, Président), conjointement avec l'ARCAM (M. Oscar Cherbuin) et la Société de Développement d'Aubonne (Mme Jacqueline Cretegny, Présidente), en vue de procéder à un état des lieux et d'examiner les stratégies touristiques et qui peuvent être mises sur pied dans la région. Plusieurs pistes sont à explorer en ce domaine avec les prestataires existants que sont, en particulier, l'Association de l'Arboretum du Vallon de l'Aubonne, la Fondation Pré-Vert du Signal-de-Bougy, le Caveau du château ainsi que la Maison de la Rivière. Pour rappel, cette dernière a initié, sous l'impulsion de M. Rubin, son directeur, un projet de valorisation d'un parcours le long de l'Aubonne. D'autres prestataires potentiels devront être contactés (vignerons, restaurants, commerçants et artisans). La conceptualisation de projets et leur mise en œuvre ultérieure seront rendues possibles par la mise sur pied d'ateliers de travail réunissant les différents partenaires, en vue d'offrir l'offre touristique, dont la promotion sera assurée par Morges-Région-Tourisme. Les renseignements courants pour les touristes de passage sont dispensés par l'Office du Tourisme de Morges, les centres d'information locaux (points « I »), la SDA, les hôtels, les restaurants et les commerçants locaux.

### **2.54 Commission culturelle**

La mission confiée à la commission culturelle consiste à assurer la coordination des différents événements se produisant dans notre commune, sans intervenir directement dans leur organisation, mais en appui des manifestations (Opéra, Prix de la Ville d'Aubonne, Fête du 1er août). Elle examine également les propositions d'animations culturelles qui parviennent à la Municipalité et édite chaque mois le calendrier des manifestations communales et associatives qui se déroulent dans la commune.

### **2.55 Cours d'eau - Armary**

Les différents cours d'eaux existants sur le territoire de notre commune nécessitent une surveillance constante et un entretien régulier par l'équipe de la Voirie. S'agissant plus particulièrement du cours de l'Armary, il importe de garantir le débit du cours d'eau et d'éviter les débordements liés aux crues (débroussaillage, entretien des bords, curage, enlèvement des bouchons végétaux). L'étude de faisabilité du réaménagement de la partie amont de l'Armary conduite en 2015 et soutenue par la DGE, les contacts en vue du transfert de son entretien à l'Etat de Vaud, ainsi que la question d'une participation financière des turbiniers, sont toujours en cours.

### **2.56 Voirie**

L'engagement de personnel auxiliaire a pu être réduit drastiquement par l'engagement d'une nouvelle collaboratrice en avril 2017, tout en n'affectant pas le montant total des traitements. Les travaux exécutés restent très variés et nécessitent l'engagement de matériel performant sur le terrain. L'équipe, composée de collaborateurs provenant de différents corps de métiers, est motivée et contribue au bon entretien de notre commune dans tous les domaines de son ressort.

### **2.57 Parcs et jardins, cimetière**

Doté d'un bon effectif et d'une bonne organisation, l'équipe des services Parcs et jardins permet le bon fonctionnement de ce secteur. L'exploitation des serres communales permet la fourniture des fleurs et plantes ornant la commune et les immeubles communaux. L'entretien des tombes est assuré par des contrats conclus avec les familles des défunts.

### **2.58 Déchèterie intercommunale de Chetry**

La Municipalité constate avec satisfaction que l'objectif principal lié à l'externalisation de la gestion de la Déchèterie intercommunale, à savoir la réduction des coûts, a été atteint en 2017. Des aménagements ultérieurs restent possibles avec le gestionnaire, la société DESA S.A., dans le but d'améliorer la qualité des prestations offertes aux habitants. L'approbation par le Conseil d'Etat du PPA de Chetry n'affecte pas en principe la surface dévolue actuellement à la Déchèterie, excepté la zone au Sud, réservée aux déchets organiques, et qui sera reportée sur la parcelle au N de l'actuelle Déchèterie, lorsque sera entreprise la construction de la nouvelle caserne du SDIS de l'Etraz.

### **2.59 Déchets urbains/Déchets spéciaux**

On constate une baisse importante des tonnages d'ordures ménagères récoltés entre 2016 (455 T) et 2017 (400 T), de même que pour les tonnages de déchets organiques ramassés portes à portes (-39 T). Ce constat pourrait être de nature à envisager une réévaluation potentielle des principes de ramassages des ordures ménagères dans la commune.

## **3. CONCLUSIONS**

Comme évoqué dans le préambule la Municipalité constate que les résultats des comptes 2017 sont proches de ce qui avait été budgété malgré les rentrées supplémentaires aussitôt absorbées par les participations étatiques et paraétatiques.

Toutefois, vis-à-vis des grands investissements à venir, il serait souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours de 2,5 mios de francs.

Enfin, il convient de rappeler qu'une "xième" révision de la péréquation est en route, la Cour des comptes a exprimé son souhait de voir la facture policière réévaluée avant l'échéance fixée par le Conseil d'Etat en 2022 et la réforme de l'imposition des entreprises, votée par les vaudois, doit encore être appliquée avec les effets que nous connaissons.

Ces comptes sont, après ceux de 2016, à nouveau déficitaires malgré les efforts considérables consentis. Ces derniers atteignent par ailleurs leur limite ce qui doit nous inciter à réfléchir à nos engagements et aux moyens pour les remplir. Cela pourrait nous conduire à augmenter le taux d'imposition.



Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Mme Dubois, MM. Golay et RoCHAT ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2017 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 5/18 relatif au «Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2017»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

**1) adopte**

- a) les comptes 2017 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 33'929'103.13** aux recettes; **Fr. 34'554'533.72** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de **Fr. 625'430.59**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 47'672'831.32**, avec un capital après report de l'exercice courant de **Fr. 5'356'738.97**.

**2) accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 3 avril 2018

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.E. Rossier

C. Dubois

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 24 avril 2018.**

#### Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances** : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances  
M. David Golay, boursier communal